REÇU EN PREFECTURE
le 28/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20250327-2025_03_327

OPÉRA_
_DE___
___LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2024

N°	2025	03	327
Le 27 mars à 14h30			

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)

DATE DE CONVOCATION

Le 12 mars 2025

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE 22

PRÉSENTS 11

REPRÉSENTÉS 10

VOTANTS 21

MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS	ABSENTS
Monsieur Arnaud Deslandes représenté par Madame Marie-Pierre Bresson	X		
Madame Catherine Morell-Sampol	X		
Monsieur Arnaud Taisne		X	
Monsieur Sébastien Duhem		X	
Madame Delphine Blas		X	
Madame Sylviane Delacroix	X		
Madame Mélissa Camara		X	
Madame Vanessa Duhamel	X		
Monsieur Alain Cambien	X		
Monsieur Michel Delepaul		X	
Monsieur Patrick Geenens	X		
Monsieur Jacques Ducrocq	X		
Monsieur Jean-Paul Mulot	X		
Monsieur Grégory Tempremant	X		
Monsieur François Decoster		X	
Monsieur Sébastien Chenu			X
Monsieur Bertrand Gaume		X	
Monsieur Hilaire Multon		X	
Madame Pascale Pronnier	X		
Monsieur Jan Vandenhouwe		X	
Monsieur François Martin		X	
Madame Sabine Revert	X		

Docusign Envelope ID: 976D155A-B460-4CD0-821A-DC31237032DD

REÇU EN PREFECTURE
le 28/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20250327-2025_03_327

OPÉRA_
_DE_
__LILLE

N° 2025-03-327 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 11 décembre 2024

Délibération n° 2025-03-327 du 27 mars 2025 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n° 2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle et à leurs fonctionnements,

Conformément aux décrets n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 et n° 2007-788 du 10 mai 2007 relatifs aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales,

Conformément à l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2007, portant création de l'EPCC Opéra de Lille,

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 11 décembre 2024.

Après en avoir délibéré le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 11 décembre 2024.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le

Fait à Lille le 27 mars 2025
La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

Signé par :
06EB808C86C040D...

Marie-Pierre Bresson

REÇU EN PREFECTURE
le 28/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20250327-2025_03_327

OPÉRA DE LILLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU DU C.A. DU 11 DECEMBRE 2024 À 15H30

REÇU EN PREFECTURE
le 28/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20250327-2025_03_327

MEMBRES PRÉSENTS

Ville de Lille

Marie-Pierre Bresson, *Adjointe au Maire*
Sylviane Delacroix, *Adjointe au Maire*
Vanessa Duhamel, *Conseillère municipale*
Nathalie Sedou, *Conseillère municipale*
Catherine Morell-Sampol, *Adjointe au Maire*
Jacques Richir, *Adjoint au Maire*
Arnaud Taisne, *Adjoint au Maire*
Franck Hanoh, *Adjoint au Maire*

MEL

Jacques Ducrocq, *Conseiller métropolitain*
Alain Cambien, *Conseiller métropolitain*
Marie-Noëlle Nirel, *Conseillère métropolitaine*

Région Hauts-de-France

Jean-Paul Mulot, *Conseiller régional*
François Decoster, *Vire-Président Culture, patrimoine, langues régionales et relations internationales*
Grégory Tempremant, Conseiller régional

État

Hilaire Multon, *Directeur régional des Affaires Culturelles des Hauts-de-France*

Personnalités qualifiées

Jacqueline Bruckert, *Ancienne responsable pédagogique DE musique ESMD Lille*
Pascale Pronnier, *Responsable des programmations artistiques du Fresnoy*

Représentants du personnel

François Martin, *Responsable du budget et du contrôle de gestion*
Claire Oliveau, *Adjointe à la Direction technique et de production*

MEMBRES REPRÉSENTÉS

Patrick Geenens donne pouvoir à Jacques Ducrocq

ASSISTENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Perrine Dubois, *Directrice adjointe des Arts du Spectacle et de la musique (Ville de Lille)*
Charlotte Bonnerot, *Chargée de mission musiques de répertoire et de création (Conseil Régional)*
Emmanuelle Cabille, *Directrice du service cinéma, musique, livres et numérique (Conseil Régional)*
Nicolas Guinet, *Conseiller musique (D.R.A.C. Hauts-de-France)*
Guillaume Afonso, *Secrétaire Général Adjoint (Préfecture du Nord)*
Caroline Sonrier, *Directrice de l'Opéra de Lille*
Barbara Eckle, *Directrice désignée de l'Opéra de Lille*
Euxane de Donceel, *Directrice administrative et financière de l'Opéra de Lille*
Frédéric Antrop, *Agent comptable de l'Opéra de Lille*
Emilie Dujardin, *Assistante de la Direction administrative et financière de l'Opéra de Lille*
Catherine Marcin, *Secrétaire de Direction de l'Opéra de Lille*

Le 11 décembre 2024 à 15 heures 30, le Conseil d'administration de l'Opéra de Lille s'est régulièrement tenu. Le quorum étant atteint, Marie-Pierre Bresson ouvre la séance.

Marie-Pierre Bresson signale en préambule que l'ordre du jour de la séance est chargé, car un certain nombre de délibérations qui étaient à voter lors de la réunion du 16 octobre 2024 avait été reporté.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501304200-20250327-2025_03_327

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D[illegible]

En l'absence d'opposition ou d'abstention, le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 16 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

PROJET ARTISTIQUE

2- BILAN DE LA SAISON 2023-2024 (REPORT CA 16/10/2024)

Caroline Sonrier présente le bilan de la saison 2023-2024, une saison contrastée marquée par l'anniversaire de l'Opéra, des projets artistiques forts et une fréquentation revenue à son niveau habituel pour la première fois depuis la crise du Covid-19, avec même l'ajout d'une représentation de *Don Giovanni*. Pour autant, la saison n'a pas été sans difficultés, deux projets d'opéras ayant dû être annulés. Ainsi, l'Opéra n'a pas connu d'activité ouverte au public pendant toute une partie de l'automne 2023. De plus, les interrogations sur la capacité de l'Opéra à remplir l'ensemble de ses missions perdurent. Quelles priorités donner et quel équilibre trouver dans cette situation qui continue à être difficile ?

Le nombre de spectacles en grande salle (13 au lieu de 17 la saison précédente) et de représentations (38 levers de rideaux au lieu de 44) a diminué en raison des contraintes budgétaires, mais le taux de remplissage a atteint 97 %, contre 86 % la saison précédente. Cela montre que l'Opéra pourrait proposer un plus grand nombre de levers de rideaux. En revanche, le nombre de spectacles « hors les murs » a augmenté, en lien avec l'anniversaire de l'institution. De plus, les abonnements ont connu une hausse significative, passant de 849 à 1143 pour les formules de 4 à 7 spectacles, et de 125 à 179 pour les formules de plus de 8 spectacles. Ainsi, le public a repris certaines de ses habitudes d'avant la crise sanitaire.

4 850 jeunes de moins de 28 ans ont acheté des billets pour des spectacles, mais il est difficile de disposer de statistiques précises sur cette population. Toutefois, il est à noter que seuls 109 billets ont été achetés avec le Pass Culture, soit à peine 2 % des billets vendus aux moins de 28 ans. Cela montre que le Pass Culture ne joue pas réellement son rôle vis-à-vis du spectacle vivant.

L'anniversaire de l'Opéra de Lille a donné lieu à l'édition d'un livre, à une collecte de souvenirs de spectateurs et à la diffusion d'une vidéo sur les réseaux sociaux.

Même si le nombre de représentations a diminué, l'Opéra a continué d'accueillir des groupes du domaine social ou scolaire.

Don Giovanni a fait l'objet d'une captation pour la télévision et pour France Musique et *La Chauve-Souris* a été diffusée en région.

Les projets « hors les murs » ont permis d'accompagner la compagnie Samuela D. et le collectif Meute dirigé par Claire Pasquier et Sarah Théry. Pour proposer leurs spectacles, l'Opéra a collaboré en coréalisation avec la Barcarolle à Saint-Omer, la maison Folie Beaulieu de Lomme et le Phénix de Valenciennes. L'Opéra a également présenté en grande salle le spectacle autour du Stabat Mater des compagnies Phenomena et la Tempête à l'Opéra

Les spectacles de danse ont rencontré un grand succès, avec un taux de remplissage de 97 % pour celui de Maguy Marin et de 100 % pour celui d'Anne Teresa De Keersmaeker. Des spectacles « hors les murs » ont également été proposés en coréalisation à Armentières et au Grand Sud de Lille dans le cadre du festival Latitudes Contemporaines.

Parmi les concerts, *Dracula* de Pierre Henry a été donné à la place de la création qui devait avoir lieu avec Le Balcon. Il a été suivi par une soirée avec un DJ, en collaboration avec l'Aéronef, ce qui a permis d'ouvrir l'Opéra à d'autres répertoires et d'autres publics. Dans le cadre des concerts de musique de chambre, l'Opéra a été heureux d'accueillir Julie Fuchs, pour un récital dont le taux de remplissage a atteint 91 %. En ce sens, les artistes de musique de chambre sont toujours étonnés du remplissage de leurs concerts à Lille.

31 Concerts du Mercredi ont été organisés, là encore avec beaucoup de succès. Un concert a été en particulier proposé lors de la journée des droits des femmes autour d'une compositrice qui avait été jouée lors de l'inauguration de l'Opéra en 1923.

L'arrivée de Mathieu Romano au poste de chef de chœur a permis de donner une nouvelle dynamique au chœur de l'Opéra. Celui-ci a également été actif sur le territoire : des ateliers ont été organisés autour de *La Chauve-Souris* dans les villes où l'opéra était projeté et huit membres du chœur ont participé au projet Finoreille.

Les présentations de spectacles, les introductions aux œuvres et les écoutes commentées ont rencontré beaucoup de succès, et les journées portes ouvertes ont attiré 19 000 personnes, soit 2 000 de plus que la saison précédente.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/03/2025
Application agréée E-legalite.com
59_DE-059-501394290-20250327-2025_03_327

Un projet a été organisé avec le collège Jean Rostand d'Armentières et les étudiants de l'ESMD autour de la musique de Henry. Les étudiants de l'ESAC de Cambrai ont travaillé autour du Stabat Mater, ce qui a donné lieu à une exposition dans la Rotonde. Avec les habitants de différents quartiers de la ville de Lille, un projet a été organisé autour du bal anniversaire, avec des animateurs des mairies de Wazemmes, Faubourg de Béthune et Lille-Sud. *La Chauve-Souris* a donné lieu à un projet dans quatre maisons d'arrêt et centres pénitenciers de la région, avec des rencontres et des projections de l'opéra. Enfin, un projet a été organisé avec le Lycée Baggio de Moulins et l'Institut pour la Photographie, en collaboration avec les danseurs de la compagnie Le Terrain, et une classe culture de l'école Cornette à Fives a été accueillie à l'Opéra.

En matière d'accessibilité, les dispositifs existants comme les lunettes connectées et l'audiodescription ont été complétés par des visites de l'Opéra en langue des signes française.

Les 330 enfants de Finoreille ont été accueillis pour 2 journées de concerts et représentations du *Coq et l'arlequin* dans le Foyer et la Grande Salle, , et l'Opéra a également fait venir à des spectacles de la saison une partie de ces enfants et de leur famille au-delà de leurs propres concerts. De plus, 170 enfants ont bénéficié de séances de découverte du chant choral dans le cadre de Primoreille. Les deux journées de concerts ont permis de réunir 50 anciens participants à Finoreille à l'occasion de l'anniversaire de l'Opéra. Ce spectacle a également fait l'objet de séances scolaires dédiées aux enfants d'écoles de Roubaix, Lille-Sud, Bois Blanc, Avesnelles et Solesmes.

La couverture presse a été globalement de qualité, sans doute grâce à l'effet anniversaire. En particulier, Finoreille a fait l'objet de reportages, alors qu'il est toujours difficile de faire parler de la pratique amateur. Les « projecteurs métiers » ont eu beaucoup de succès, notamment sur TikTok, une plateforme dont le public est plutôt jeune, alors que les posts sur les opéras intéressent plutôt les utilisateurs d'Instagram. De plus, le taux d'ouverture des newsletters est proche de 45 %, ce qui est très élevé.

Dans le cadre du développement durable, l'objectif de l'Opéra reste de réduire les émissions liées aux déplacements de 20 % d'ici 2030, grâce notamment à un travail réalisé avec les collectivités. Il travaille également sur le cycle de vie des productions, et continue à mettre à disposition de différentes structures de la région des espaces de répétition, de travail et du matériel.

Aucun point particulier n'est à souligner dans le bilan social de l'institution. Le travail sur l'égalité professionnelle se poursuit, mais les analyses ne montrent pas de disparité en terme de rémunérations entre femmes et hommes. L'Opéra a pour objectif d'obtenir un label pour mettre en valeur ses démarches en matière de diversité et d'inclusion.

Le nombre d'artistes et techniciens engagés en complément de l'équipe permanente a diminué à 217 (contre 376 durant la saison 2022-2023), grâce à l'augmentation des effectifs internes et à la création de postes en machinerie et en lumière.

Le budget a déjà été présenté lors de la séance du Conseil d'administration de mars 2024. A noter que des dépenses ont été réalisées par l'Opéra pour l'entretien du bâtiment, avec notamment le remplacement de certains parquets, une nouvelle machinerie du cintre a par ailleurs été installée en 2023 et 24 grâce aux financements de la Ville, de la Région de la MEL et de la Drac et la ville a pris en charge des travaux de rénovation du bâti.

Le suivi de la billetterie montre une baisse de la fréquentation globale consécutive à la réduction du nombre de spectacles. Le prix moyen du billet est stable. 79 % des spectateurs proviennent de la Métropole Européenne de Lille, 11 % de la région Hauts-de-France, dont 11% au-delà de la MEL, et 10 % de l'extérieur de la région.

Enfin, il est à souligner que plus le nombre de représentations est élevé, plus l'Opéra attire de nouveaux publics. Par exemple, le public de *La Chauve-Souris*, l'opéra qui a connu le plus grand nombre de représentations, était composé à 42 % de nouveaux spectateurs.

FINANCES

3- ECRITURES COMPTABLES DE REGULARISATION DE CREANCES NON RECOUVRABLES

Euxane de Donceel rappelle qu'il est toujours nécessaire de procéder à certains ajustements à l'approche de la clôture des comptes. Tout d'abord, il est proposé au Conseil d'administration de valider la régularisation de deux créances non recouvrables. La première concerne le solde de paiement d'un abonnement en billetterie, pour 59 € (un spectateur n'a jamais effectué le troisième versement de son paiement en trois fois), et la seconde concerne le dispositif du Pass Culture, pour 376 €.

Nathalie Sedou se demande s'il ne serait pas possible d'empêcher le paiement en plusieurs fois si l'un des versements est postérieur à la date limite de validité de la carte bancaire utilisée.

Euxane de Donceel explique que le spectateur en question a changé de carte bancaire, ce qui a empêché de prélever la somme restante. Toutefois, c'est la première fois que cette situation se présente.

En l'absence d'opposition ou d'abstention, le Conseil d'administration valide à l'unanimité la régularisation de créances non recouvrables concernant le solde de paiement d'un abonnement en billetterie de 59€ et le non-versement d'une créance liée au dispositif du Pass Culture de 376€ via le transfert exceptionnel de la créance totale de 435€ depuis la régie de recettes par débit du compte 6718- charges exceptionnelles puis par le débit du compte 7061 -recettes de billetterie.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20250327-2025_03_327

4- ADMISSION D'UN TITRE EN NON-VALEUR

Euxane de Donceel indique qu'un agent d'accueil a abandonné son poste. Il n'a pas été possible de récupérer un trop versé de 77,69 €, en dépit des courriers qui lui ont été envoyés. Il est proposé de nettoyer cette créance.

Nathalie Sedou demande si le CSE est intervenu dans ce cas.

Euxane de Donceel répond que le responsable de l'équipe d'accueil a tenté de joindre le salarié en question. Les collaborateurs de l'équipe d'accueil sont en CDI intermittent, et leur temps de travail varie en fonction des spectacles. Pour autant, leur rémunération est lissée dans le temps, et ils sont en contrat à durée indéterminée. Ils restent donc dans les effectifs tant qu'ils n'ont pas démissionné ou qu'ils n'ont pas été licenciés.

Frédéric Antrop remarque que la Direction aurait engagé des actions plus significatives si le montant en jeu avait été plus élevé.

Conformément à l'article R1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales justifiant la présentation en non-valeur des créances dont le recouvrement n'a pu être obtenu à l'amiable, et en l'absence d'opposition ou d'abstention, le Conseil d'administration admet à l'unanimité en non-valeur le titre n°289/2023, pour un montant de 117,69€ et autorise la directrice à signer tous documents requis par l'agent comptable afin de permettre cette mise en œuvre.

5- DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET 2024

Euxane de Donceel indique que pour préparer la clôture de l'exercice, différents mouvements sont prévus dans la décision modificative n° 2 au budget 2024. En particulier, l'Opéra a dû investir dans une nouvelle console son, et cette dépense n'avait pas été prévue dans le budget initial. Les recettes d'exploitation intègrent également une dotation supplémentaire : le crédit d'impôt relatif à la production de *Falstaff*, accordé par le CNM (Centre National de la Musique), s'est avéré plus important que prévu ; 30% au lieu de 15%. En revanche, ce crédit d'impôt a été refusé pour *Tristan et Isolde*. Par conséquent, une réduction des recettes d'exploitation doit être passée.

Sur les recettes d'investissement, une nouvelle subvention d'investissement du CNM a été reçue à l'automne 2024 pour l'installation de projecteurs LED qui n'avait pas été prévue dans le budget.

Hilaire Multon indique qu'il s'agit d'une délibération technique qui appelle quelques explications, notamment sur les relations de travail entre les opérateurs musicaux hors du champ des musiques actuelles et le CNM, organisme créé en 2020. Il se réjouit que l'Opéra de Lille mobilise le dispositif du crédit d'impôt, car ce n'est pas le cas de tous les grands opérateurs de la Région. Toutefois, il se propose, au regard du blocage rencontré sur la production de *Tristan et Isolde*, d'écrire au directeur général du CNM, avec lequel un contrat de filière a été signé avec la Région Hauts-de-France en 2023, dans le but de clarifier les niveaux d'engagement et la politique de l'établissement. Le CNM est l'un des 90 opérateurs du ministère de la Culture qui interviennent en région, et la bonne articulation entre cet opérateur et les acteurs locaux est essentielle, même si son action est nécessairement conditionnée par les disponibilités budgétaires. D'une manière générale, des temps d'échanges réguliers semblent devoir être organisés pour accompagner l'instruction des demandes de subvention et améliorer la lisibilité des règles d'attribution appliquées.

Euxane de Donceel souligne que le modèle de fonctionnement de l'Opéra de Lille, qui implique des coproductions aux effectifs très importants, ne semble pas bien compris par le CNM. Les équipes de l'Opéra consacrent beaucoup de temps à construire des dossiers de demande d'aides, pour qu'elles soient in fine refusées. Toutefois, le crédit d'impôt constitue un dispositif fiscal régi par des règles inscrites dans le Code des impôts. Or, pour deux dossiers montés de façon similaire, le crédit d'impôt est accepté pour l'un et refusé pour l'autre. L'Opéra demande la simple application des règles fiscales, d'autant que la somme en jeu est de 25.000€ à 40.000€, ce qui n'est pas négligeable.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'adnministration adopte à l'unanimité la décision modificative n° 2 au budget 2024 et ses annexes, équilibrée en dépenses et en recettes, pour chacune des deux sections.

6- BUDGET PRIMITIF 2025

Marie-Pierre Bresson observe que le budget primitif présenté au Conseil d'administration intègre une bonne nouvelle : l'Opéra de Lille a loué ses locaux à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle boutique Hermès. Cette soirée prestigieuse a généré des recettes complémentaires significatives sur l'exercice 2024. En outre, l'atterrissage prévisionnel 2024 serait bien plus favorable que prévu. Par voie de conséquence, les prévisions 2025 ont été revues, et le déficit prévisionnel, anticipé lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) à 270 000 €, s'établirait plutôt à 118 000 €. Toutefois, des incertitudes demeurent, notamment au regard des contributions des pouvoirs publics et du mécénat. Dans ce contexte, Marie-Pierre Bresson remercie l'ensemble de l'équipe pour son engagement et la précision du pilotage de l'Opéra de Lille.

Euxane de Donceel précise qu'à l'avenir, le délai entre le DOB, qui a lieu mi-octobre, et la présentation du budget primitif (BP), prévue mi-décembre, sera réduit, afin que les prévisions détaillées lors du DOB, qui pourrait désormais avoir lieu fin octobre, soient plus proches de la réalité du BP.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501384230-20250327-2025_03_327

La prévision d'atterrissage pour 2024 est quasiment à l'équilibre, ce qui évitera tout prélèvement dans le fonds de roulement, même si cela ne règlera pas les problèmes de financement de l'Opéra sur le long terme. Le budget primitif 2025 anticipe un déficit de 118 800 €, grâce à des optimisations et à des réductions des dépenses de 56 000 €, notamment grâce à une baisse des dépenses d'énergie et à des modifications dans le format de certains concerts. La réduction du déficit s'explique également par une hausse des recettes de 2025, grâce à une augmentation de la billetterie, à des aides à l'emploi et une aide de 16 500 € attribuée par OperaVision qui vient d'être confirmée.

La projection pour 2026 reste stable. Le fonds de roulement serait maintenu au-dessus de 700 000 euros, soit 20 jours de fonctionnement, contre 12 jours annoncé lors du précédent Conseil d'administration. Ceci d'après les projections à mi-novembre et sans prendre en compte le contexte budgétaire incertain. Toutefois, le budget pourrait évoluer au cours de la saison. Pour autant, ces évolutions se feraient principalement à la marge et sur les dépenses de fonctionnement, les engagements artistiques étant d'ores et déjà validés.

Jean-Paul Mulot remercie l'équipe pour la clarté des présentations et la qualité artistique de la saison. Toutefois, revenant au bilan de saison 2023-2024, il regrette le faible nombre d'élèves provenant d'établissements scolaires de Picardie accueillis à l'Opéra, ainsi que le faible nombre de retransmissions dans les villes picardes de la région. De plus, si le projet artistique de Barbara Eckle est séduisant et très ambitieux, Jean-Paul Mulot se demande comment il pourra être construit dans le contexte budgétaire actuel, qui demeure incertain.

Marie-Pierre Bresson remarque que la question du rayonnement de l'Opéra de Lille en région constitue un sujet qui revient régulièrement lors des réunions du Conseil d'administration. Elle regrette que les conseillers régionaux présents au sein de celui-ci ne fassent pas de propositions en la matière.

Caroline Sonrier ajoute que c'est avant tout la distance qui rend difficile l'accueil d'élèves des établissements scolaires de Picardie. Il est en effet délicat de faire faire deux heures de bus aller aux enfants pour voir un spectacle à l'Opéra de Lille. Toutefois, des groupes sont venus de l'Aisne et de la Somme, et la journée du patrimoine a été organisée avec des élèves du conservatoire d'Amiens. En outre, le travail à dimension plus social est nécessairement réalisé avec des écoles situées à proximité, car il suppose des relations humaines sur le long terme pour un bon accompagnement. S'agissant des retransmissions, l'installation technique pose souvent problème, car l'écran et le son doivent être de bonne qualité. Des discussions ont été engagées avec différents lieux en région afin d'augmenter le nombre de retransmissions, mais elles ne portent que rarement leurs fruits.

Par ailleurs, les choix liés aux contraintes budgétaires se reportent sur les artistes. Lorsqu'un spectacle doit être annulé, il est toujours difficile de décider ce qui doit être sacrifié : la commande de nouvelles œuvres, les jeunes compagnies, les compagnies bien installées, etc.

Barbara Eckle précise qu'un certain nombre des projets qu'elle envisageait ont d'ores et déjà été remplacés par des spectacles moins coûteux, parce que leurs effectifs sont plus faibles ou parce qu'ils sont loués plutôt que montés en interne. L'objectif est toujours de proposer un budget acceptable. En outre, son projet artistique a sans doute plu aux administrateurs parce qu'il incluait des spectacles sur le territoire. Toutefois, il sera toujours nécessaire de faire des choix, tout en continuant à chercher à intéresser les publics. Les retransmissions permettent de montrer ce que l'Opéra de Lille propose, tandis que l'opéra itinérant présente un aspect plus convivial, participatif, et crée du lien avec la programmation sur le plateau. Par exemple, elle souhaiterait proposer un *Barbe-Bleue* adapté pour cinq musiciens et deux chanteurs, qui se déplacerait dans les Hauts-de-France et en Belgique. Des réflexions ont également été engagées autour de *L'Affaire Makropoulos* avec une proposition de navettes pour amener le public à l'Opéra. Il reste à espérer que ces projets pourront être financés sans que cela affecte les productions du plateau. L'ambition de tout faire est toujours présente, mais, si l'on veut amener le public à l'Opéra, il faut proposer quelque chose de digne !

Jean-Paul Mulot remarque que lorsqu'il était jeune, des élèves de lycées de Picardie étaient emmenés vers des salles de spectacle de Reims et Amiens. L'Opéra doit, avec l'Education nationale, parvenir à amener vers lui plus d'enfants provenant des territoires éloignés de la Région. Jean-Paul Mulot admet que les conseillers régionaux portent une coresponsabilité avec l'Opéra de Lille sur ce point, mais cela fait partie de la mission de ce dernier. Or il estime qu'aujourd'hui, en la matière, l'Opéra assure « moins que le service minimum ».

Caroline Sonrier rappelle qu'auparavant, des représentations étaient données à Amiens grâce à une subvention spéciale de la Région accordée à la Maison de la Culture d'Amiens. Cette pratique a cessé avec la fin du financement. Il est toujours possible de proposer à des lycéens de faire deux heures de route pour se rendre à Lille, mais elle n'est pas certaine que beaucoup l'accepteront.

Marie-Pierre Bresson indique que dans le lycée de Lille où elle est enseignante, pas un seul euro n'est disponible pour financer le moindre déplacement. Il est même impossible d'acheter un ticket de métro aux élèves de plus de 18 ans pour effectuer une sortie obligatoire. Cette situation rend compte de la réalité budgétaire des établissements scolaires et des établissements culturels. Toutefois, la Région est autorité organisatrice de transport et est donc en mesure d'organiser le déplacement des lycéens du sud de la région pour une soirée à l'Opéra, comme elle le fait pour les Nuits Secrètes ou les Jardins Nocturnes à Douai pour lesquels des trains sont spécialement affrétés..

Caroline Sonrier réfute le fait que l'Opéra assurerait un « service minimum » vis-à-vis du sud de la région. La mobilisation de son équipe est totale, elle se heurte aux difficultés citées, mais pour autant ne baisse pas les bras !

REÇU EN PREFECTURE
le 28/03/2025
Application agréée E-legalite.com
09_DE-059-501394290-20250327-2025_03_327

François Decoster signale que la conférence territoriale de l'action publique et le CLTC se sont [illegible] occasion, il a beaucoup été question de partager l'outil Adage, qui permet un suivi des cohortes des élèves. Il pourrait aider à faire en sorte que tous les collégiens ou lycéens aient au moins une fois l'occasion d'aller à l'Opéra au cours de leur scolarité. En outre, une cartographie des territoires fragiles a récemment été proposée au C.T.A.P. ce qui peut être une aide au renforcement du soutien pour un certain nombre d'intercommunalités très éloignées de l'offre culturelle. S'il existe des freins techniques et tarifaires à la retransmission des opéras, elle pourrait servir de source d'information pour adapter la proposition de l'Opéra à la situation de chaque territoire et à leur fragilité.

Caroline Sonrier souligne que la fragilité des territoires se manifeste également dans l'accompagnement des projets et la communication. Les lieux peinent parfois pour simplement prendre en charge la communication sur la retransmission pourtant mise à disposition par l'Opéra selon leurs souhaits.

François Decoster remarque que le CNC finance des médiateurs dans le domaine du cinéma. Ce réseau de médiateurs pourrait être mobilisé pour préparer aux retransmissions dans des cinémas.

Caroline Sonrier estime cette suggestion intéressante.

Nathalie Sedou confirme qu'il pourrait être intéressant de travailler avec les associations et les fédérations œuvrant dans le domaine du cinéma, car les cinémas travaillent déjà avec leurs publics. En outre, si les contraintes budgétaires sont une réalité, elles doivent inviter à imaginer de nouvelles formes d'intervention. L'Opéra de Lille doit constituer une locomotive pour les structures culturelles de plus petite taille, afin de favoriser les partenariats et imaginer de nouvelles manières de travailler ensemble. Les structures ne doivent pas, dans un moment où les ressources diminuent, entrer dans une logique de concurrence. Les cinémas ou les maisons de la culture peuvent être des portes d'entrée intéressantes pour ces publics.

Hilaire Multon souligne qu'après la publication du rapport de Caroline Sonrier sur les maisons d'opéra, les maisons lyriques et symphoniques de la région avaient été réunies. Ces maisons existent. Ce sont par exemple la salle conventionnée « Arts et Création » de Compiègne, les orchestres ou les grands ensembles, qui interviennent dans des domaines esthétiques très divers. Il est nécessaire d'aller vers elles. Lorsque Barbara Eckle a été choisie, c'est non seulement son parcours, mais également son projet d'opéra itinérant qui a attiré l'attention. Il constitue une forme plus légère et plus souple de proposer l'opéra au public.

Il ajoute que la question des canaux de retransmission des spectacles se pose également. La Région soutient très fortement la production et la distribution cinématographiques avec le concours du CNC, sachant que celui-ci porte aujourd'hui une mission d'appui aux réseaux de diffusion. Les partenaires doivent donner sa chance à l'idée d'aller chercher des territoires fragiles, et au projet artistique de Barbara Eckle dans toutes ses dimensions. Toutefois, celui-ci ne pourra être réalisé qu'en coproduction et coréalisation, ce qui imposera de mieux articuler les forces et les acteurs des champs lyriques et symphoniques régionaux. La ruralité représente 1,7 million d'habitants dans les Hauts-de-France, et le réseau de scènes nationales est riche, même si leur politique musicale est plus ou moins forte selon les établissements. Il sera très attentif à la réinterrogation de l'outil retransmission qui signifie un accompagnement, des capacités d'ingénierie et de la médiation. Le relais cinématographie semble une piste très sérieuse à exploiter.

Par ailleurs, les représentants de l'Etat s'abstiendront lors du vote sur le budget primitif. Cela ne constitue pas un acte de défiance, mais une abstention de prudence, pratiquée dans l'ensemble des conseils d'administration de la région depuis plusieurs semaines, en raison des incertitudes qui demeurent vis-à-vis du projet de loi de finances et de son impact sur les différentes collectivités.

François Decoster s'abstiendra pour les mêmes raisons.

Jacques Ducrocq félicite les imprudents qui votent en faveur du budget.

Jacques Richir remarque que si tous les administrateurs votaient contre, il n'y aurait pas de budget pour l'année prochaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administrations adopte avec quatre abstentions le budget primitif 2025 de l'Opéra de Lille et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes pour chacune des deux sections pour un montant total de 12 865 900 € HT, dont 12 620 900€ pour la section de fonctionnement et 245 000 € HT pour la section d'investissement.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7- RENOUVELLEMENT PARTIEL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (REPORT CA 16/10/2024)

Marie-Pierre Bresson indique que Marielle Rengot a présenté sa candidature au siège de suppléante au sein de la commission d'appel d'offres.

En l'absence d'opposition ou d'abstention, le Conseil d'administration renouvelle partiellement la commission d'appel d'offre en procédant à la désignation de Marielle Rengot en tant que suppléante.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501304290-20250327-2025_03_327

8- MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (REPORT CA 16/10/2024)

Euxane de Donceel indique que la modification du règlement du Conseil d'administration vise à réaffirmer l'engagement de celui-ci à s'assurer de la parité dans la représentation des membres y siégeant, la Chambre régionale des comptes ayant souligné dans son rapport que cette parité n'était pas toujours respectée.

Nathalie Sedou s'interroge sur l'élection des représentants du personnel au Conseil d'administration. Il est indiqué qu'« *Il ne peut y avoir de cumul de mandats dans la représentation du personnel* ». Or le Code Général des Collectivités Territoriales n'interdit pas à un représentant du personnel de faire partie à la fois du CSE et du Conseil d'administration. Cette interdiction constitue donc un choix de l'Opéra de Lille et non une obligation.

Euxane de Donceel explique que si cette interdiction n'est pas d'ordre réglementaire, elle est fortement conseillée dans l'ensemble des EPCC, afin de bien distinguer les mandats et les prérogatives associées à chacun.

Nathalie Sedou ne partage pas cette position. Les deux mandats ne lui semblent nullement incompatibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration valide le nouveau règlement intérieur du Conseil d'administration à l'unanimité .

9- INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DE SIGNATURE EN VIGUEUR AU SEIN DE L'OPERA DE LILLE (REPORT CA 16/10/2024)

Euxane de Donceel indique qu'il est nécessaire, là encore suite à la publication du rapport de la Chambre régionale des comptes, d'informer le Conseil d'administration d'une délégation de signature en vigueur depuis 2021.

10- CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES GRATUITES DE BILLETTERIE DE L'OPERA DE LILLE (REPORT CA 16/10/2024)

Euxane de Donceel indique que la Chambre régionale des comptes considère que l'attribution des gratuités doit faire l'objet d'une délibération et non d'un arrêté. L'arrêté en vigueur a par conséquent été « copié/collé » dans une délibération. Il est à noter que les invitations représentent 6,29 % du total des billets de la saison 2023-2024.

Nathalie Sedou s'interroge sur l'utilisation effective des 100 places attribuées à la Région qu'elle pourrait offrir aux lycées de son choix notamment en Picardie lors de chaque saison, ce dispositif pouvant s'avérer important dans le contexte des difficultés budgétaires des établissements. Elle demande également si les collectivités peuvent inviter des élus qui ne sont pas membres du Conseil d'administration.

Caroline Sonrier explique que la loge d'honneur peut être réservée pour les élus des trois collectivités. Au total, huit places par représentation sont réservées aux élus ou à des invités des collectivités. Toutefois, la MEL a arrêté de proposer ses places à ses élus.

Euxane de Donceel précise, s'agissant des places de la Région aux lycées, l'accueil de 32 lycéens du lycée Alexandre Ribot de Saint-Omer le 8 novembre à une représentation de *Nelken* et une trentaine d'élèves du lycée Blaise Pascal de Longuenesse, dans le Pas-de-Calais, pour *Polifemo*.

En l'absence d'opposition ou d'abstention, les conditions d'attribution des gratuités de billetterie de l'Opéra de Lille sont validées à l'unanimité.

11- MARCHES PUBLICS A PASSER EN 2025

Euxane de Donceel indique que la liste des marchés prévus pour 2025 a été communiquée aux administrateurs. Le renouvellement de certains marchés se fera de façon à être calé sur le changement de direction.

12- ADHESION A DIFFERENTS ORGANISMES

Euxane de Donceel présente les adhésions de l'Opéra de Lille à des organismes locaux, nationaux et internationaux, dont la liste a été communiquée aux administrateurs. Le coût total de ces adhésions augmente de 540 € par rapport à la saison 2023-2024.

Marie-Pierre Bresson observe que le coût de l'adhésion à la ROF (Réunion des Opéras de France) est particulièrement élevé (4 500 €), et n'est pas fondé sur une stratification des collectivités membres. Dans un souci de bonne coopération entre les acteurs relevant d'un même secteur, il est envisagé de la solliciter afin d'examiner des modalités de calcul plus adaptées pour fixer ce montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration arbitre en faveur de l'adhésion des organismes publics et privés dont la liste indiquée est identique à celle présentée en séance du 12.12.2023 pour la saison 2023-2024 à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20250327-2025_03_327

13- POINT D'ETAPE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

Euxane de Donceel indique que la Chambre régionale des comptes a incité l'Opéra à mettre en place une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) sur trois ans. Une première réunion a été organisée sur le sujet le 28 novembre 2024. Il est apparu à cette occasion que la CPO constituait un outil pertinent, mais que les incertitudes financières qui demeurent compliquent sa mise en place. Une nouvelle réunion aura lieu le 12 décembre au cours de laquelle sera abordée le conventionnement de théâtre lyrique d'intérêt national. Donné en 2017 puis renouvelé en 2022, il s'éteint avec le départ de Caroline Sonrier, car il est lié à à la personne dirigeante. Il faut donc à nouveau demander ce conventionnement sur le mandat de Barbara Eckle. Néanmoins, l'objet de la C.P.O. était de travailler sur les priorités d'actions, définir des indicateurs…. ce qui est difficile dans ce contexte budgétaire mais également dans un contexte pré-électoral qui peut changer la donne. Elle espère qu'il sera possible d'apporter plus d'informations lors du prochain Conseil d'administration du 27 mars 2025.

RESSOURCES HUMAINES

14- ORGANISATION DE L'EQUIPE

Euxane de Donceel annonce qu'il est proposé, s'agissant des ressources humaines :

- de modifier le poste de « Attaché.e de production » en « Chargé.e de production » ;
- de modifier le poste de « Technicien.ne atelier de construction » en « Régisseur.se atelier » : la conséquence sur la masse salariale de ce changement sera de 18 000 €, mais le salarié qui occupe le poste en question se trouve à la fin de sa carrière. Cette revalorisation doit permettre de profiter de son expérience, sachant qu'il partira prochainement à la retraite ;
- de modifier la catégorie professionnelle du poste « agent d'accueil – gardien.ne » « d'employé.e » à « agent de maîtrise » ;
- de modifier le poste de « Chargé.e de l'information et des médias » en « Chargé.e des réseaux sociaux » ;
- de modifier, dans un souci de visibilité pour l'extérieur des activités associées aux postes du service communication, le poste de « Responsable de communication » en « Responsable de communication et de la presse »
- de modifier le poste de « Chargé de la production graphique et digitale » en « Designer graphique » ;
- de créer un poste supplémentaire d'agent d'accueil : les agents d'accueils sont environ 45, mais représentent 6 ETP. Or depuis deux à trois saisons, ils prennent en charge des missions supplémentaires (visites de salles, encadrement des ateliers Finoreille, etc.). Il est proposé d'officialiser cette augmentation de leur charge de travail.

La hausse de la masse salariale associée à ces changements représente 15 000 €.

Nathalie Sedou observe qu'il est indiqué dans le bilan de la saison que 70 % des effectifs ont moins de cinq ans d'ancienneté. Ce taux élevé s'explique sans doute par la composition de l'équipe d'accueil.

Euxane de Donceel le confirme. Les effectifs sans l'équipe d'accueil sont disponibles par ailleurs, et seront communiqués au Conseil d'administration.

Hilaire Multon demande si des candidatures ont été reçues pour le poste de secrétaire général qui a été récemment publié.

Euxane de Donceel explique que l'Opéra a sollicité ProfilCulture pour rechercher des profils pertinents. Il devrait transmettre une shortlist pour le 20 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration accepte avec une abstention :
- de modifier le poste de « Attaché.e de production » en « Chargé.e de production »
- de modifier le poste de « Technicien.ne atelier de construction » en « Régisseur.se atelier»
- de modifier la catégorie professionnelle du poste « agent d'accueil – gardien.ne » « d'employé.e » à « agent de maitrise »
- de modifier le poste de « Chargé.e de l'information et des médias » en « Chargé.e des réseaux sociaux»
- de modifier le poste « Responsable de la communication » en « Responsable de la communication et de la presse »
- de modifier le poste « Chargé de la production graphique et digitale » en « Designer graphique »
- de créer un poste supplémentaire d'agent d'accueil
- de valider la liste des postes jointe au dossier.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20250327-2025_03_327

QUESTIONS DIVERSES

15- PRESENTATION DES TRAVAUX REALISES SUR LE CINTRE

Anne-Lise Hess, chargée de mission à la Ville de Lille et Mathieu Lecoutre, Directeur Technique et de Production de l'Opéra rejoignent le Conseil d'Administration pour présenter ce point.

Mathieu Lecoutre explique que les travaux sur le cintre de l'Opéra de Lille, qui était vieillissant, ont commencé en 2023, et s'achèveront le 16 décembre 2024.

Anne-Lise Hess précise que l'Opéra souhaitait rénover l'ensemble de la machinerie, qui avait 20 ans, devait être rénovée. Il s'agissait alors de mettre en conformité les sept treuils d'assistance et de changer les pupitres de commandes. L'assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée en 2022 et le diagnostic technique a été réalisé dans la foulée. A l'été 2023, les installations ont été préparées, et les travaux engagés. Les derniers tests de levage seront réalisés le 16 décembre.

Mathieu Lecoutre souligne que le cintre de l'Opéra de Lille était l'un des premiers de France à être informatisé. Les moteurs ne sont pas obsolètes : celui qui a été le plus utilisé n'a fonctionné que 100 heures en 20 ans. Toutefois, il était nécessaire de renouveler les systèmes de pilotage. Dans ce cadre, la sécurité a été en particulier renforcée (avec notamment un redoublement des dispositifs de freinage), ce qui a permis d'atteindre le niveau de sécurité demandé par les normes européennes.

Anne-Lise Hess observe que le projet n'aurait pas pu être déployé sans l'accompagnement de la DRAC, et des collectivités (Ville, MEL, Région). Les cofinancements ont représenté 1 639 785 € et le reste à charge pour la Ville de Lille (près d'un million d'euros).

Mathieu Lecoutre indique que l'Opéra de Lille a bénéficié de l'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'entreprise Artsceno, qui travaille aujourd'hui sur les chantiers de l'Opéra Bastille et de l'Opéra Garnier. Elle avait au préalable travaillé sur le théâtre du Châtelet et l'Opéra de Toulouse. Elle a amené l'Opéra de Lille à choisir, pour le matériel, l'entreprise BCCaire, spécialisée dans la mécanique et les planchers de scène. S'agissant du pilotage, l'Opéra a fait appel à la société Waagner Biro.

Les travaux ont eu lieu au cours de deux étés, car le financement du projet devait être réparti sur les années 2023 et 2024. Toutefois, cette répartition a été bénéfique pour l'organisation des travaux et l'identification des besoins en effectifs et en engins de manutention. A l'été 2023, les entreprises intervenantes ont pu étudier et préparer les travaux à réaliser, mais également anticiper le changement de certains moteurs. Le gros des travaux a ensuite été réalisé entre le 15 juin et le 15 septembre 2024.

Deux pupitres principaux permettent maintenant de manœuvrer les rideaux, les décors et les éclairages, tandis qu'un troisième pupitre est mobile. Une fois les travaux terminés, chaque porteuse et chaque moteur ont été testés avec la charge maximale de 500 kilos, à la vitesse maximale de 1m20 par seconde. Ils ont ensuite été testés avec une surcharge. Ces tests ont pris environ une semaine, et ont démontré le bon fonctionnement des installations.

L'équipe de l'Opéra remercie les collectivités pour le financement de ces travaux, ainsi que l'équipe des marchés publics de la ville de Lille, qui l'ont accompagné dans le projet, mais ont également su lui faire confiance.

Marie-Pierre Bresson remercie également les équipes pour leur engagement dans le cadre de ce projet majeur pour l'Opéra de Lille.

Une visite du nouveau cintre est proposée aux administrateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 50.

REÇU EN PREFECTURE
le 28/03/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-059-501394290-20250327-2025_03_327

OPÉRA_
_DE_
__LILLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
27 MARS 2025 à 14h30
OPÉRA DE LILLE /FOYER DES MUSICIENS

FEUILLE DE PRÉSENCE / QUORUM

COLLECTIVITÉS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	POUVOIR	SIGNATURES
VILLE DE LILLE	Mme Marie-Pierre BRESSON			
	Mme Catherine MORELL-SAMPOL	Mme Charlotte BRUN		
	M. Arnaud TAISNE	Mme Marielle RENGOT		
	M. Sébastien DUHEM	M. Jacques RICHIR		
	Mme Delphine BLAS	M. Franck HANOH		
	Mme Sylviane DELACROIX	M. Didier JOSEPH-FRANCOIS		
	Mme Mélissa CAMARA	Mme Nathalie SEDOU		
	Mme Vanessa DUHAMEL	Mme Violette SPILLEBOUT		
MEL	M. Alain CAMBIEN	M. Nicolas DETERPIGNY		
	M. Michel DELEPAUL	Mme Marie- Noëlle NIREL	Mme Marie-Pierre BRESSON	
	M. Patrick GEENENS	M. Bernard DEHAUT		
	M. Jacques DUCROCQ	Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX		
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE	M. Jean-Paul MULOT	Mme Nadège BOURGHELLE-KOS		
	M. Grégory TEMPREMANT	Mme Mady DORCHIES-BRILLON		
	M. François DECOSTER	M. Frédéric LEFEBVRE	M. Grégory TEMPREMANT	
	M. Sébastien CHENU	M. Jean-Philippe TANGY		
ÉTAT	M. le Préfet du Nord M. Bertrand GAUME	M. Guillaume AFONSO		
	M. le Directeur des Affaires Culturelles de la Région des Hauts-de-France M. Hilaire MULTON	M. Nicolas GUINET		
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	Mme Pascale PRONNIER	M. Christophe MARQUIS		
	M. Jan VANDENHOUWE	Mme Jacqueline BRUCKERT		
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	M. François MARTIN	M. Olivier DESSE		
	Mme Sabine REVERT	Mme Claire OLIVEAU		